

Vœu sur la sauvegarde des bâtiments et l'utilisation des locaux de l'ancienne clinique TARNIER, sise 89 rue d'Assas à Paris 6^{ème}

Considérant la situation actuelle de semi – abandon des bâtiments et la sous-utilisation des milliers de mètres carrés de l'ancienne clinique Tarnier ;

Considérant que ces bâtiments sont la propriété de la Ville de Paris en vertu d'un legs et que la clause légataire précise qu'ils doivent être consacrés à la médecine, la recherche et l'enseignement supérieur ;

Considérant que la Mairie du 6^{ème} s'est émue depuis longtemps de cette situation et a multiplié les interventions tant auprès des Directeurs successifs de l'APHP que des maires-adjoints à la Santé compétents ;

Considérant que l'actuelle direction de l'APHP a pris des engagements précis il y a deux ans qui n'ont pas été respectés ;

Considérant que les bâtiments continuent à se détériorer et présentent des risques de chute de pierre ;

Considérant l'usage qui pourrait être fait de ces bâtiments après réhabilitation tant pour l'enseignement supérieur que pour la recherche, et la création de logements pour les chercheurs et doctorants dont Paris manque ;

Considérant enfin l'utilité immédiate de ces bâtiments dans le contexte de la crise sanitaire que nous vivons ;

Jean-Pierre Lecoq et les membres du Conseil d'arrondissement du 6^e demandent :

- Article 1 : qu'il soit mis un terme à cette situation scandaleuse et que la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Surveillance de l'APHP, exige du Directeur de l'APHP, la récupération sans délai de ces bâtiments afin qu'ils soient entretenus, que les désordres cessent et qu'une meilleure utilisation des locaux soit réalisée ;
- Article 2 : que dès à présent, l'implantation d'un centre de vaccinations Covid 19 ainsi que des consultations de santé mentale gérées par le Centre de Santé Mentale des 5^e, 6^e, 7^e arrondissements (dépendant du GHU Sainte-Anne) soient rendues possibles dans ces locaux.